



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 14 décembre 2021 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du gouvernement wallon du 24 septembre 2020 établissant une catégorie de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19', portant le numéro 70.699/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 13 janvier 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.